

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 19 septembre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 26 septembre 2022

### GESTION DES DÉCHETS - APPEL À PROJETS ET ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES À LA PRÉVENTION ET À LA VALORISATION DES DÉCHETS

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jacques BILLY, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET BONNEAU, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU à François GUYON, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA, Florence VILLES à Dominique SIX.

#### Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

#### Titulaires absents :

Florent JARRIAULT, Richard PAILLOUX.

#### Titulaire absent excusé :

Michel PAILLEY.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Sonia LUSSIEZ

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

#### GESTION DES DÉCHETS - APPEL À PROJETS ET ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES À LA PRÉVENTION ET À LA VALORISATION DES DÉCHETS

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La loi NOTRe a confié aux Régions l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Le plan Nouvelle-Aquitaine a été approuvé le 21 octobre 2019 puis intégré au Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), en tant que volet déchets le 16 décembre 2019. Le Code de l'Environnement, dans son article R.541-25, engage ensuite les Régions à mettre en place une politique d'animation et d'accompagnement des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets afin d'assurer la coordination nécessaire à l'atteinte des objectifs du plan.

Les objectifs nationaux en termes de réduction de la production et de valorisation des déchets ménagers et assimilés sont déclinés dans ce volet déchets du SRADDET, soit moins de 14% de déchets en 2030 par rapport à 2010 et 65 % de déchets valorisés sous forme matière dès 2025.

De ce fait, les collectivités locales doivent mettre en place des actions pour atteindre ces objectifs.

Dans ce contexte, la Région propose d'apporter un soutien opérationnel aux acteurs publics en charge de la compétence déchets.

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) ayant la compétence déchets souhaite répondre à cet appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine (NA) qui accompagne les collectivités pour atteindre les objectifs du volet déchets du SRADDET selon deux axes :

- **Axe 1 : favoriser le changement de comportement pour réduire les déchets** : actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage des biodéchets, réduction des déchets verts, promotion de la consommation responsable, du réemploi, lutte contre le tout jetable, et autres actions en lien avec la prévention des déchets,
- **Axe 2 : accroître la valorisation matière** : actions permettant un meilleur tri en déchèterie, création de nouvelles filières de valorisation (hors REP actuelles et à venir et hors installation de prétraitement et de traitement) ou autres actions innovantes ou exemplaires en lien avec la valorisation matière.

Les dépenses éligibles concernent :

- Pour l'axe 1 « Favoriser le changement de comportement pour réduire les déchets » ; des actions portant sur la communication, le réemploi, la gestion de proximité des biodéchets à hauteur de 55 à 70% plafonnées à 320 000 € au total,
- Pour l'axe 2 « Accroître la valorisation matière et organique » ; des actions pouvant porter sur les filières hors REP, l'optimisation des équipements, l'amélioration du taux de valorisation en déchèterie, ..., avec un taux d'intervention maximum de 55% du coût et un maximum de 150 000 € HT ;

- Des études préalables aux investissements sur les 2 axes à hauteur de 70% avec un maximum de 50 000 € HT ;

La date limite de dépôt de candidature à cet appel à projet de la Région NA est le 28 octobre 2022.

En prenant en compte le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cours d'élaboration, l'appel à projet TriBio en cours de réalisation et la feuille de route déchets présentée dernièrement en bureau et en Conférence des Maires, la CAN peut prétendre à un accompagnement financier sur les 2 axes proposés par la Région.

Le tableau des axes financés et des aides correspondantes proposées par la Région Nouvelle Aquitaine est présenté ci-dessous. Aujourd'hui les projets potentiellement éligibles de la CAN sont indiqués dans le tableau, leur chiffrage n'étant pas abouti, il vous sera présenté ultérieurement.

| Axes  | Type de projet  | Dépenses/projets éligibles prévisionnels  | Taux aide maximum | Plafond d'aide |
|---|---|---|-------------------|----------------|
| <b>Favoriser le changement de comportement pour réduire les déchets</b> | Sensibilisation, communication, formation                           | - Maison « Zéro déchet »,<br>- Chatbot  | 70%               | 20 000 €       |
|   | Réemploi, Réutilisation, Réparation                                 | - Lot aménagement intérieur déchèterie Souché   | 55%               | 250 000 €      |
|   | Prévention et gestion de proximité des biodéchets dont les végétaux | - Composteurs individuels,<br>- Aide à la location d'un broyeur individuel,<br>- Frigos solidaires                    | 55%               | 50 000 €       |
| <b>Accroître la valorisation matière et organique</b>                   | Valorisation matière  | néant   | 55%               | 150 000 €      |
|   | Valorisation organique  | - Broyeurs à végétaux mutualisés entre plusieurs communes   | 55%               | 150 000 €      |
| Etudes préalables aux investissements des axes ci-dessus                |   | - Accompagnement mise en œuvre feuille de route déchets (uniquement volets prévention, valorisation et communication) | 70%               | 50 000 €       |

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la candidature de la CAN à l'appel à projet « *Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets* » de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter les différents financeurs, à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Dominique SIX**

**Vice-Président Délégué**